



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU PETR SUD LOZERE

SÉANCE du 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 février 2026, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac, sous la présidence de Daniel BARBERIO.

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 10
Absents :
Procuration :
Nb suffrage exprimés : 10
Contre :
Absentions :
Pour : 10
Nul :

MEMBRES PRÉSENTS :

Les titulaires : Daniel BARBERIO, Pierre BONNET, Henri COUDERC, Chantal HUC, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Flore THEROND, Michel REYDON, Cécile URUSTY

Les suppléants : Martine BOURGADE, David FLAYOL

EXCUSES :

Les titulaires : Pierre-Emmanuel DAUTRY, René JEANJEAN

Les suppléants : /

Equipe : Sandrine MARMEYS

DEMANDE DE FINANCEMENT – INGENIERIE 2026

Vu la loi du 27 janvier 2018 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles créant le pôles d'équilibre territoriaux et ruraux,

Vu les statuts de pôle d'équilibre territorial et rural Sud Lozère,

Vu la délibération CP/2023-12/12.12 en date du 1^{er} décembre 2023 du conseil régional Occitanie Pyrénées Méditerranée précisant les nouvelles modalités d'intervention de la Région en matière d'aide à l'ingénierie territoriale,

Considérant la nouvelle génération des contrats territoriaux Occitanie 2022-2028,

Considérant le courrier de la Région du 13 janvier 2025 stipulant la baisse de 5% de la dotation annuelle,

Pour le CTO Sud Lozère animé par le PETR Sud Lozère, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a prévu une enveloppe de 47 025€ pour 2026. En contrepartie, le territoire Sud Lozère s'engage à mobiliser des ressources humaines pour assurer les missions socles suivantes :

- Animation et secrétariat du CTO
- Elaboration du PO annuel
- Accompagnement des collectivités dans la mobilisation des financements Région
- Accompagnement des communs bourgs centre –pré-candidature ou avenant, suivi...
- Organisation d'une conférence des maires et d'un comité de participation citoyen
- Communication sur les actions financées par la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

D'autres missions peuvent s'y ajouter en cohérence avec les politiques régionales. Ces dispositions font l'objet d'une convention de partenariat et d'une demande de financement annuelle auprès des services de la Région.

2026-02-1

Date de convocation
10/02/2026

Date d'affichage
10/02/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le

Et publication du

Le budget prévisionnel de l'action est le suivant pour l'année 2026

CTO - INGENIERIE 2026			
DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	47989,26	REGION	47 025,00 €
Réceptions	200,00 €		
Déplacements	200,00 €	AUTO FI	8 483,06 €
Fonctionnement (prorata)	7 118,80 €		
TOTAL	55 508,06 €	TOTAL	55 508,06 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide de :

VALIDER la demande de financement auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour l'ingénierie 2025,

VALIDER le projet de convention de partenariat,

AUTORISER le président à signer ladite convention et tout document qui s'y rattache

AUTORISER le président à signer ladite demande de financement et tout document qui s'y rattache

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Fait à Florac,
Le président, Daniel BARBERIO

